

Le Bill SD-4, Loi pour faire droit à Mildred Dawson Meakins, est étudié en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Martineau, au nom de M. Nowlan, appuyé par M. Balcer: Que le Bill C-87, Loi établissant un Office national de développement économique, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour la deuxième fois, étudié en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

---

*États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Halpenny, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 décembre 1962, demandant une copie de toute correspondance échangée depuis le 27 septembre 1962 entre le gouvernement fédéral et tout gouvernement provincial au sujet de la présentation d'une mesure législative concernant la transférabilité des pensions.—(*Avis de motion portant production de documents n° 60*)

Par M. Halpenny,—Réponse à un ordre de la Chambre (*Question n° 1173*), en date du 19 décembre 1962, demandant l'état suivant: Quel est le nombre de lieux historiques que le gouvernement fédéral a désignés et approuvés à des fins d'améliorations ou d'assistance financière durant les années 1959, 1960, 1961 et 1962, avec mention de l'emplacement ainsi que du montant dépensé ou approuvé en ce qui concerne chaque projet?

Vingt-sixième rapport du greffier des pétitions, conformément à l'article 70(7) du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que les pétitions des requérants suivants aux fins de lois de divorce, déposées après le 8 novembre 1962 et présentées par M. Mandziuk le 21 janvier, sont conformes aux prescriptions de l'article 70 du Règlement. Toutefois, ces pétitions ont été déposées après le délai spécifié à l'article 93 du Règlement:

Elizabeth Heubach Peck, épouse de Hugh S. Peck, de Lac Carré (P.Q.).

Daisy Emily Dorothy Ryan, épouse de Lawrence Ryan, de Montréal (P.Q.).

Adrien Tellier, de Rouyn (P.Q.), époux de Gisèle Langlois Tellier.

---

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.